

COMMUNE D'ALLEVARD

( I S E R E )

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 26 mars, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Sophie BATTARD, Nathalie HAILLEZ

Pouvoirs : Andrée JAN pouvoir à Rachel SAUREL, Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Martine KOHLY pouvoir à Patrick MOLLARD, Béatrice BON pouvoir à Françoise TRABUT, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH

Absents : William VIGER, Julien BIGOT, Lucie GUILLET

**DELIBERATION N° 14/2024 – Suppression d'un emploi permanent à temps complet – Filière culturelle – Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe**

Par courrier du 19 novembre 2023, une enseignante à l'école municipale de musique, a fait part de son souhait de diminuer son temps de travail suite à son recrutement au sein d'une autre structure.

La modification, sollicitée par l'agent, représentant une baisse du temps de travail de plus de 10%, il convient de supprimer le poste à 10/20ème et de créer un nouveau poste à 8/20ème.

Le poste à 8/20ème a été créé suite à délibération du Conseil municipal du 29 janvier 2024, l'agent prenant ses nouvelles fonctions au 12 février 2024.

Il est ainsi proposé de supprimer l'emploi permanent sur le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère Classe relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet à raison de 10/20ème.

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération N°108/2021 portant refonte du tableau des emplois de la commune,

VU le tableau actuel des effectifs de la commune ;

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 22 mars 2024,

VU l'avis de la commission ressources en date du 25 mars 2024,

CONSIDERANT le courrier de l'agent en date du 19 novembre 2023, sollicitant la modification de son temps de travail

CONSIDERANT la nécessité de supprimer l'emploi permanent sur le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère Classe relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet à raison de 10/20<sup>ème</sup>,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de supprimer, à compter de la date transmission de la présente délibération au contrôle de légalité, l'emploi permanent sur le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère Classe relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet à raison de 10/20<sup>ème</sup>
- **MODIFIE** en conséquence le budget de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire de séance,  
Christelle MEGRET



Le Maire,  
Sidney REBBOAH

